

Toute l'équipe d'Intradel vous remercie
pour votre participation au tri
et vous souhaite une bonne année 2009 !

La collecte des sapins de Noël

Durant la première quinzaine de janvier, beaucoup de communes organisent **une collecte en porte-à-porte de sapin de Noël naturels**. Les dates de ramassage sont reprises dans le calendrier d'Intradel. Vous avez également la possibilité de vous débarrasser de votre sapin **via les recyparcs** en le déposant dans les conteneurs des déchets verts. Les sapins collectés seront recyclés en un compost de qualité.

Attention : **n'oubliez pas d'enlever vos décorations**, elles vous seront utiles pour l'année prochaine !

MERCI !



La collecte des jouets : un véritable succès

La sixième édition de la collecte des jouets du samedi 18 octobre dernier a rencontré un vif succès.

Tout comme les années précédentes, vous avez fait preuve de grande générosité en répondant massivement à cet appel de solidarité lancé par les intercommunales wallonnes de gestions des déchets :

- sur l'ensemble de la Wallonie, 54 294 jouets en bon état ont été récoltés.
- sur la zone Intradel, 9 934 jouets en bon état ont été collectés, soit 900 de plus que l'édition 2007.

Ces jouets vont donc pouvoir connaître une seconde vie en étant redistribués à des enfants défavorisés via les Centres Publics d'Action Sociale (C.P.A.S.) et autres associations sociales locales.

Les déchets spéciaux des ménages (D.S.M.)

Les déchets spéciaux des ménages (peintures, soude caustique, white-spirit, colles, solvants, résine,...) sont collectés dans les recyparcs et sont à déposer à l'entrée du local, dans des bacs spécialement prévus à cet effet.

Ces D.S.M. sont des déchets ménagers qui nécessitent une prise en charge et un traitement spécifique dû à leur composition particulière.

Nous vous rappelons qu'il est important d'une part d'identifier clairement le D.S.M. que vous apportez au recyparc afin que celui-ci subisse le traitement spécifique approprié (à l'aide d'une étiquette par exemple) et d'autre part qu'il soit conditionné dans un emballage parfaitement hermétique. De cette manière, tout risque pour la santé des préposés et, de manière générale, de l'homme et de l'environnement est évité.

Nous vous remercions pour le respect de cette consigne.

Intradel et les intercommunales wallonnes de gestion des déchets se mobilisent contre le gaspillage alimentaire.

Le samedi 13 décembre



En moyenne, chacun d'entre-nous gaspille environ 15 kg de nourriture par an. Ce gaspillage a un coût et non des moindres : **174 euros par ménage et par an**.

Mais ce n'est pas tout... Cela entraîne une surconsommation d'eau, d'énergie, de fertilisants, de pesticides et engendre des déchets supplémentaires.

Alors que la malnutrition touche une grande partie du globe, 1/4 des denrées alimentaires mondiales est perdu. Inévitablement cela soulève des questions éthiques et de justice sociale.

Le gaspillage alimentaire n'est pas une fatalité : ensemble nous pouvons l'éviter !

Le samedi 13 décembre prochain, les intercommunales wallonnes de gestion des déchets se mobilisent contre le gaspillage alimentaire. À cette occasion, **une brochure sur cette thématique** réalisée avec le soutien du ministre wallon de l'Environnement et en collaboration avec le réseau Eco-consommation sera distribuée dans tous les recyparcs de la zone d'Intradel mais également dans tous les autres recyparcs de Wallonie. Cette nouvelle brochure vous indiquera la marche à suivre pour ainsi éviter ce gaspillage que ce soit avant, pendant, ou après vos emplettes ou encore la manière de gérer votre frigo et vous donnera quelques idées pour accommoder les restes de repas.

Un sac isotherme permettant de préserver la chaîne du froid sera distribué à chaque ménage lors de sa visite au recyparc ce samedi 13 décembre.

Produire moins de déchets participe à la conservation de notre environnement. Alors, qu'attendons nous pour modifier nos habitudes de consommation ? C'est juste une question de prise de conscience et de volonté...

La rationalisation des collectes, c'est pour demain !

La nouvelle réglementation wallonne en matière de gestion des déchets s'articule autour de deux grands principes : le pollueur-payeur et le coût-vérité.

En d'autres mots, elle vise à responsabiliser tous les producteurs de déchets en vue de limiter leur production. Au niveau des ménages, elle impose la couverture des frais réels liés à la gestion de leurs déchets au travers de la taxe sur les déchets ménagers avec un strict respect de l'équilibre entre les recettes et les dépenses.

C'est dans ce nouveau contexte législatif que 18 communes intégreront dès le 1^{er} janvier 2009 le nouveau schéma de collecte qui a été proposé par Intradel.

À partir du 1^{er} avril 2009, pour la commune d'Anthistes, et à partir du 1^{er} juillet 2009, pour les communes d'Awans, Aywaille, Berloz, Braives, Engis, Esneux, Fexhe-Le-Haut-Clocher, Hannut, Herve, Marchin, Modave, Oreye, Remicourt, Sprimont, Wanze, Wareme et Wasseiges, les sacs poubelles c'est fini. Place aux conteneurs à puce et à la collecte séparée des déchets organiques !

Les communes d'Engis et d'Esneux, déjà aux conteneurs à puce pour les déchets résiduels, recevront un second conteneur pour la collecte séparée des déchets organiques.



Pourquoi séparer ces deux catégories de déchets ?

1. 50 % du poids de nos ordures ménagères est composé d'organiques compostables. En séparant ces deux fractions, on réduit considérablement le volume des ordures ménagères non recyclables.
2. C'est une démarche citoyenne. Plus on trie, plus on recycle.
3. C'est une question de propreté publique : les collectes ont lieu le même jour, par le même collecteur dans des camions compartimentés.
4. Ce système permet d'appliquer un coût-vérité pour la gestion des déchets : moins on produit des déchets, moins on paie et inversement...

Le juste prix !

Les conteneurs ne seront pas facturés. Leur coût est compris dans la taxe déchets. Cette taxe comptera deux volets : une partie fixe et une partie proportionnelle qui variera en fonction du poids des déchets produits.

Tous les détails de ces nouvelles dispositions seront communiqués aux habitants des 18 communes reprises ci-dessus via un toute-boîte qui sera distribué dans le courant de ce premier semestre 2009.

➤ Pour plus d'infos, contactez le 04/240.74.74.

Petit rappel



- ✓ L'accès au recyparc est entièrement gratuit.
- ✓ Une **carte par ménage** est octroyée et peut être enlevée dans le recyparc de son choix.
- ✓ La carte donne **accès à tous les recyparcs Intradel**
- ✓ Des **quotas** par année civile sont imposés aux déchets verts (13 m³), déchets inertes (5 m³), déchets encombrants (5 m³) et matériaux de construction contenant de l'amiante (2 m³). Au fur et à mesure de vos passages dans les recyparcs Intradel, le décompte de vos quotas se fait automatiquement grâce à votre carte personnelle.
- ✓ Les quotas sont valables pour une année civile. Au 1^{er} janvier, tous les compteurs sont remis à zéro et **vous conservez votre carte d'origine.**

Du nouveau dans les collectes en porte-à-porte

A partir du 1^{er} janvier 2009, les papiers-cartons et les sacs bleus P.M.C. seront collectés le même jour, toutes les 2 semaines et ce, sur l'ensemble des communes partenaires d'Intradel (à l'exception de Liège qui restera collectée une fois par semaine).

➤ Pour plus d'informations, consultez votre calendrier de collectes.



>>> Le calendrier des collectes 2009 est arrivé !



Pour la sixième année consécutive, Intradel édite, en collaboration avec Fost Plus et ses 72 communes partenaires, un **calendrier reprenant toutes les dates de collectes des déchets ménagers et les infos-services proposées au sein de chaque commune.**

Vous y trouverez également les manifestations locales culturelles, sportives,... ainsi qu'une **multitude de conseils pour consommer malin et produire moins de déchets.** Cette année, trois illustrateurs de talents et bien connus de la presse belge, Kanar, Sondron et Vince, ont collaboré à la conception de ce

calendrier qui se veut résolument drôle et humoristique.

Véritable guide pratique, ce calendrier vous accompagnera au quotidien dans votre gestion des déchets.

Le calendrier est distribué en toutes-boîtes dans le courant du mois de décembre.

Des exemplaires sont également disponibles auprès de votre administration communale, de votre recyparc ou sur demande au 04/240.74.74.